

## Compte rendu du Conseil Municipal du 04 août 2022

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs C. DEROUET - J.C. COQUIO - F. LAUTOUR - J. GUERIN - I. LANGLOIS - C. PELLERIN - V. BESNARD - N. BOUCHARD - S. POTTIER - A. DURAND -- Ph. LETONDEUR - S.PICK

**Absent, excusé** : C. LAFONT

**Excusés avec Pouvoirs** : P. LESELLIER pouvoir à V.BESNARD, V. FOURRÉ pouvoir à A.DURAND

**Secrétaire de séance** : Stéphanie PICK

Le Maire souhaite ajouter 1 question à l'ordre du jour concernant la **délégation de pouvoir et l'indemnité de Conseiller Municipal A.DURAND pour l'adressage, l'informatique (EPN, cartes grises) et locations salles.**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19/05/2022**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

#### **1. Cabinet SOGETI : compte-rendu de l'appel d'offres et dévolution du marché pour la création du Lotissement / îlot d'habitat bocager St-Nicolas**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après ouverture, analyse des plis et attribution des notes avec le cabinet SOGETI (notes en fonction des critères retenus, à savoir : prix 70 % et valeur technique 30 %), les entreprises les mieux disantes pour l'offre DE BASE \* sont :

- Routière PEREZ : 623.246,74€ HT
- SARL Mongondin : 669.099,95€ HT
- Courteille TP : 689.518,15€ HT
- ELB TP : 913.608,80€ HT

NB : l'entreprise Eiffage n'a pas été retenue car elle a omis d'envoyer une pièce obligatoire au dossier : le mémoire technique.

En application des critères de jugement des offres, l'offre de base de l'entreprise Routière PEREZ apparait comme l'offre la mieux disante économiquement et techniquement pour un montant hors taxes de 623.246.74€.

*NB : le montant estimé des travaux était de 665.000€ + 60.000€ pour le réseau des Eaux Usées = 725000€.*

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les propositions. Le montant du marché s'élève donc à **623 246.74 € HT**.
- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer les pièces du marché.

*\*hors PSE (Prestation Supplémentaire Eventuelles) depuis le lotissement Le Clos jusqu'au carrefour des Voies, Route de Flers, pour le chemin piétonnier.*

Le Maire informe des procédures à suivre et du calendrier:

- Envoi des courriers dès le 05/08 aux entreprises non retenues
- Courrier de confirmation à l'entreprise retenue après un délai d'attente de 11 jours calendaires, soit le 16/08.
- Début des travaux : octobre pour environ 3 mois.

De plus, le Maire informe que le dossier DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été revu ainsi :

- au départ : 302.655€ demandés soit 30% de l'ensemble du dossier de 1.008.850€ et seulement 6.250€ accordés pour le chemin piétonnier (25% de 25000€ = chemin du futur lotissement).

- Après négociation et rendez-vous avec la Sous-Préfecture, dossier revu pour l'ensemble du chemin piétonnier : **27.895€ accordés** (30% de sur un total de 92.985€ = l'ensemble du chemin du lotissement)

Il rappelle que 60.000€ sont déjà accordés par le Département pour l'ensemble du chemin du lotissement ET de la route de la Butte du Clos ; ce qui fait un total de 87.895€.

## **2. Déclassement chemin « route du Val » & choix du commissaire enquêteur pour l'enquête publique**

Le Maire informe que la biscuiterie a racheté le terrain (entre les parcelles N°AD183 et AD266) route du Val pour en faire un parking. Derrière ce terrain, il y avait un chemin rural qui n'a jamais été déclassé. Pour le bornage de ce terrain avec le cabinet Bellanger, il est nécessaire de procéder à une division de la parcelle en vue d'une numérotation cadastrale des nouvelles parcelles pour l'établissement de l'acte notarié.

La procédure est donc la suivante :

- Délibération pour procéder à l'enquête publique ;
- Arrêté d'enquête publique désignant un commissaire ;

NB : Le coût est de env. 550€ pour un commissaire enquêteur. Choix d'un enquêteur de Flers (ex : Serge LAMY)

- Avis au public ;
- Délibération portant désaffectation et vente du chemin ;
- Courrier de mise en demeure des riverains ;
- Vente du chemin après division si nécessaire.

JC COQUIO : en 1998, vote au Conseil Municipal, le bornage n'a pas été fait d'une partie de ce chemin pour aligner avec les trottoirs.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de déclassé du chemin communal
- décide de procéder à l'enquête publique par M. Serge LAMY, enquête préalable à l'aliénation du chemin rural route du Val, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.
- décide de de vendre le terrain 1€ symbolique.

## **3. Equipements sportifs : suite demande de subvention, plan de financement**

Le Maire informe que l'Agence Nationale du Sport (ANS) a répondu favorablement à notre dossier : 212000€ attribués, soit 61.4% pour la création du pumtrack et du city-stade et NON pas la piste d'entraînement et piétonne ainsi que le parking autour. Il reste donc d'autres financements (64.039€) à trouver via le Département et la Région, comme délibéré en mai 2022.

Les dépenses concernant ce projet d'équipement sportif se détaillent ainsi :

<b>DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>COUT HT</b>
- Aménagement de l'équipement sportif <b>city-stade</b> , y compris maîtrise d'oeuvre	103 638.79 €
- Aménagement de l'équipement sportif <b>pumtrack</b> , y compris maîtrise d'oeuvre	162 034.30 €
-Création d'une piste d'entraînement sportif	79 376.11 €
<b>TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL HT :</b>	<b>345 049.20 €</b>

M. Le Maire propose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- Agence Nationale du Sport (ANS) :	212 000 € (61.4 %)
- <b>Région Normandie :</b>	<b>36 039€ (10.44 %)</b>
- <b>Département Orne :</b>	<b>20 000€ pour le city stade</b> <b>8 000€ pour le Pumptrack</b>
- commune (autofinancement) :	<b>69 010,20 € (20 %)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>345 049.20 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le plan de financement proposé d'un montant de 345 049.20 € H.T. pour cette opération d'équipement sportif dans le centre bourg
- autorise M. Le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des services de l'Etat (Agence Nationale du Sport dans le cadre des équipements de proximité « 5000 terrains de sport », DETR, DSIL), de la Région, du Département, etc...
- autorise Monsieur le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.
- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2022.

#### **4. Loyer Kiné à la maison médicale**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le kinésithérapeute, Philippe DUPONT est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> août 2022 à la maison médicale / pôle santé et qu'il convient d'en fixer le montant du loyer.

Le montant de la location serait fixé à 289.88 € TTC mensuellement, auquel il faut ajouter les charges. Ces montants ont été calculés au prorata de la surface utilisés en prenant en compte la présence du cabinet infirmier dans les locaux.

Toutefois, afin d'encourager les locataires dans leur activité, Monsieur le Maire propose une location gratuite des locaux pour une durée de 3 mois à compter du 01 août 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de location entre la Commune et M. Alexandre DUPONT.

Il autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents concernant ce dossier de location.

#### **5. DM (Décision Modificative) : budget station-service / virement de crédits**

Comme délibéré en mai 2022, il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Station-Service suite à la décision d'amortir le nouveau matériel sur 5 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

##### **Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre 011 : D/ 61560 = - 2 200 €

Chapitre 042 : D/ 61811 = -2 200 €

##### **Dépenses d'Investissement :**

Chapitre 021 : D/ 2153 = + 2 200 €

##### **Recettes d'Investissement :**

Chapitre 040 : D/28153 : +2 200 €

## **6. CDC Domfront Tinchebray Interco : approbation du rapport annuel 2021**

M. Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent à leurs membres, chaque année, un rapport retraçant l'activité de leur établissement.

Le rapport d'activités 2021 de la Communauté des Communes de Domfront Tinchebray Interco a été transmis à ce titre à la commune de Lonlay L'Abbaye.

Ce document doit faire l'objet d'une communication par le Maire en séance publique du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuvent le rapport d'activités 2021 de la CDC Domfront Tinchebray Interco.

## **7. Délégation de pouvoir & Indemnités du conseiller municipal A.DURAND**

Au vue des services rendus par Alain DURAND :

- Pour l'adressage / numérisation : repérage et saisie des 880 adresses des habitants de Lonlay
- Pour l'EPN (Espace Public Numérique) et pour les cartes grises
- Locations de salles des fêtes : remise des clés et état des lieux (en cas d'absence de Jean-Claude COQUIO et/ou des employés municipaux)

Le Maire propose d'augmenter son indemnité de conseiller municipal.

En mai 2020, nous avons délibéré pour 1.03 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, le maire propose de passer à 6.17% ce qui fera donc 240€ brut ; payés mensuellement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité *(-1 retrait du vote Alain DURAND pour intérêt personnel)*, le Conseil Municipal, décide :

- de fixer, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022, et pendant toute la durée restante de son mandat, le montant des indemnités pour l'exercice effectif de conseiller municipal de Monsieur Alain DURAND, ainsi : 6.17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (3889.40€) ; soit 240€ Brut payés mensuellement.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération.

## **8. Questions diverses**

### **Adressage : achat de plaques de rue (N°)**

2 Devis en cours pour 661 plaques dont 115 en agglomération et 546 hors agglo. A préparer pour le prochain Conseil. Dépenses prévues : env. 10000€

### **Travaux 3 maisons haut du bourg**

Travaux ralentis de la part la cessation d'activité de EG Maçonnerie pour la maçonnerie en liquidation judiciaire

### **Point vente Supérette**

Accord pour le rafraîchissement d'une partie de la façade 5600€. La commune paiera le complément. Travaux prévus au printemps prochain.

### **Chemin du Cerisier au Rocher / GR22**

Rendez vous le 28 aout pour le bornage du chemin avec le GAEC Lecuisinier de St-Georges-de-Rouelley. Chemin sera retracé à l'identique.

### **Droit de Prémption 4 rue du Centre**

Ex boulangerie. Pas de droit de préemption par la Commune. 1 local vacant en moins !

### **Suite affaire CDC DTI / tribunal**

Lecture du résumé de l'affaire

### **Visite inopinée de la DDT**

Visite inopinée cet après-midi de **3 personnes** de la DDT, pour m'expliquer l'arrêté sécheresse du 25/07/22. Mots employés « jardinières, pot de fleurs » pas utilisés dans l'arrêté, mais des mots « massifs, ornement ». Pour « contourner le problème, faire des propositions d'économies sur l'eau dans le périmètre touristique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.